

**Centre
de services scolaire
des Découvreurs**

Québec



ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 30 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats et de l'excédent accumulé	5
État de la situation financière	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie.....	8
Notes complémentaires	9-31

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit.

La firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Découvreurs, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Christian Pleau, directeur général



Guillaume Métivier, CPA, directeur des ressources financières et du transport scolaire

Québec, le 13 octobre 2023

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

TRAFICS 2022-2023**RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES
COMMISSIONS SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023****Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministère de l'Éducation

Centre de services scolaires des Découvreurs

Rapport de l'auditeur indépendant**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services scolaires des Découvreurs (ci-après « le centre de services scolaire ») portant la signature électronique 563039970, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 563039970 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

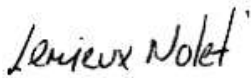
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de services scolaire.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET

Comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)

Le 13 octobre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124890

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
pour l'exercice clos le 30 juin 2023

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
REVENUS (Note 4)			
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	156 553 533	162 778 934	155 925 729
Subvention d'investissement	2 044 203	12 339 881	1 375 332
Autres subventions et contributions	-	76 230	78 150
Taxe scolaire	25 261 860	25 017 479	24 755 034
Droits de scolarité et frais de scolarisation	484 000	1 198 754	457 352
Ventes de biens et services	15 421 603	20 608 686	17 240 127
Revenus divers	1 873 142	4 451 802	8 736 613
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	10 828
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	9 483 151	15 013 235	8 752 354
	211 121 492	241 485 001	217 331 519
CHARGES (Note 5)			
Activités d'enseignement et de formation	99 301 469	100 530 340	95 174 936
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	52 384 110	56 143 813	48 367 178
Services d'appoint	21 001 543	20 876 016	20 173 327
Activités administratives	8 017 762	8 140 628	7 806 534
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	23 480 533	25 597 424	23 131 125
Activités connexes	6 607 339	8 768 646	8 150 770
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	400 000	414 524	508 637
	211 192 756	220 471 391	203 312 507
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(71 264)	21 013 610	14 019 012
Excédent accumulé au début de l'exercice		4 155 792	(9 863 220)
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		25 169 402	4 155 792

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 30 juin 2023

ACTIFS FINANCIERS	2023	2022 (redressé)
	\$	\$
Encaisse	22 249 526	8 640 737
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 6)	16 443 554	24 342 471
Subvention d'investissement à recevoir	200 523 026	171 058 454
Taxe scolaire à recevoir	1 301 277	1 168 838
Débiteurs (note 7)	4 079 082	2 403 674
Stocks destinés à la revente	146 771	128 459
	244 743 236	207 742 633
PASSIFS		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 8)	25 968 789	22 636 587
Créditeurs et frais courus à payer (note 9)	26 124 579	24 618 444
Subvention d'investissement reportée (note 10)	171 984 044	157 503 405
Revenus perçus d'avance (note 11)	520 226	567 478
Provision pour avantages sociaux (note 12)	11 340 164	10 925 640
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 13)	153 823 164	145 599 181
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	18 896 287	21 257 355
Autres passifs (note 15)	1 887 059	2 909 328
	410 544 312	386 017 418
DETTE NETTE	(165 801 076)	(178 274 785)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	190 351 865	180 583 532
Stocks de fournitures	271 071	201 555
Charges payées d'avance	347 542	1 645 490
	190 970 478	182 430 577
EXCÉDENT ACCUMULÉ	25 169 402	4 155 792
Obligations et droits contractuels (note 18)		
Éventualités (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Christian Pleau, directeur général

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice clos le 30 juin 2023

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	(157 017 430)	(150 113 464)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	(21 257 355)	(20 501 573)
SOLDE REDRESSÉ	-	(178 274 785)	(170 615 037)
Excédent (déficit) de l'exercice	(71 264)	21 013 610	14 019 012
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20 581 225)	(19 245 074)	(24 425 213)
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	-	(478 049)	(5 087 148)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 606 342	9 954 790	9 318 804
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	(10 828)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	24 640
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(10 974 883)	(9 768 333)	(20 179 745)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	-	1 228 432	(1 499 015)
Augmentation de la dette nette	(11 046 147)	12 473 709	(7 659 748)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(11 046 147)	(165 801 076)	(178 274 785)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022
		(redressé)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	21 013 610	14 019 012
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Provision pour avantages sociaux	414 524	508 638
Stocks et charges payées d'avance	1 228 432	(1 499 015)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(15 013 236)	(8 752 353)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	85 258	79 501
Amortissement des immobilisations corporelles	9 954 790	9 318 804
Charge de désactualisation	822 381	755 782
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(10 828)
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement (note 17)	1 957 797	(8 092 860)
Autre élément hors trésorerie		
Terrain reçu à titre gratuit	-	(5 087 148)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	20 463 556	1 239 533
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(18 325 696)	(24 495 267)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	24 640
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(18 325 696)	(24 470 627)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	19 242 000	26 905 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(11 103 273)	(9 762 515)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	3 332 202	15 554 108
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	11 470 929	32 696 593
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	13 608 789	9 465 499
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	8 640 737	(824 762)
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	22 249 526	8 640 737
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	1 102 512 \$	149 473 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	530 471 \$	69 037 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire des Découvreurs (le Centre de services scolaire) est constitué en vertu des décrets 1014-97 et 1674-97 émis respectivement en date du 13 août 1997 et du 17 décembre 1997 par le gouvernement du Québec. Il a débuté ses opérations le 1^{er} juillet 1998. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre de services scolaire utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables qui doivent être cohérentes avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé, de la sécurité du travail (CNESST) et des obligations liées à la mise hors services d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus trop difficiles à mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions de fonctionnement du MEQ sont constatées dans l'exercice où elles sont autorisées et où le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transferts sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il y a lieu. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transferts sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée en vigueur au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés aux coûts.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas constatées aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisés au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les actifs incorporels ne sont pas capitalisés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations et transformations majeures	15 à 40 ans
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	35 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations. Leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis, à l'exception de ceux acquis en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* lesquels sont capitalisés et constatés dans l'immobilisation correspondante.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique d'une entité en dehors du périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficiera des services acquis.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er juillet 2022, le Centre de services a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er avril 2022.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent accumulé, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1^{er} avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

Cette modification de méthode comptable a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2023	2022 (redressé)
	\$	\$
État des résultats et de l'excédent accumulé		
Revenus		
Subvention d'investissement	12 220 026	-
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 594 154	-
Total des revenus	<u>17 814 180</u>	<u>-</u>
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	<u>1 024 448</u>	<u>957 851</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>16 789 731</u>	<u>(957 851)</u>
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités au début	(16 789 731)	(15 831 880)
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités à la fin	<u><u>-</u></u>	<u><u>(16 789 731)</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

	2023	2022 (redressé)
	\$	\$
État de la situation financière		
Actifs financiers		
Subvention d'investissement à recevoir	18 896 287	-
Total des actifs financiers	18 896 287	-
Passifs		
Subvention d'investissement reportée	1 082 107	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	18 896 287	21 257 355
Total des passifs financiers	19 978 394	21 257 355
Actifs financiers nets (dette nette)	(1 082 107)	(21 257 355)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	1 082 107	4 467 624
Excédent (déficit) accumulé à la fin	-	(16 789 731)

	2022 (redressé) \$
État de la variation de la dette nette	
Dette nette au début de l'exercice	(20 501 573)
Excédent (déficit) de l'exercice	957 851
Variation due aux immobilisations corporelles	
Amortissement des immobilisations corporelles	202 068
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	202 068
Augmentation de la dette nette	(755 782)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin	(21 257 355)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

4. REVENUS

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MEQ			
Subvention de fonctionnement - jeunes - adultes - FP	149 155 808	153 507 296	150 081 098
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	-	1 322 610	(112 625)
Subvention pour le service de la dette			
Intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	3 629 586	3 915 429	3 331 284
Intérêts sur la dette à court terme - Investissement	378 038	1 072 503	149 473
Subvention pour le transport scolaire			
Subvention pour le transport scolaire	3 390 101	2 866 203	2 451 564
Subventions de fonctionnement reportées			
Provision pour perfectionnement conventionné	-	-	111 828
Autres subventions de fonctionnement reportées	-	94 893	(86 893)
	156 553 533	162 778 934	155 925 729
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement non capitalisables	2 044 203	119 855	1 375 332
Subvention financement - charge de désactualisation OMHS	-	12 220 026	-
	2 044 203	12 339 881	1 375 332
AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subvention du Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale - Formation professionnelle	-	18 000	18 000
Subventions du gouvernement fédéral - Autre	-	58 230	60 150
	-	76 230	78 150
TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	595 033	386 934	404 259
Taxe scolaire - année courante	24 666 827	24 412 963	24 194 975
Taxe scolaire - années antérieures	-	217 582	155 800
	25 261 860	25 017 479	24 755 034
DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	416 000	984 436	358 517
Autres frais de scolarisation - effectif scolaire adulte	68 000	208 510	80 246
Revenus - Cours en formation professionnelle	-	5 808	18 589
	484 000	1 198 754	457 352
VENTES DE BIENS ET DE SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	1 747 372	1 799 749	1 689 194
Surveillance et transport du midi	107 335	217 034	211 855
Service de garde	10 068 945	11 222 891	10 197 806
Autres activités chargées aux usagers	1 652 134	5 456 088	2 813 691
Autres ventes de biens et de services	1 845 817	1 912 924	2 327 581
	15 421 603	20 608 686	17 240 127
REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	70 000	530 471	69 036
Location d'immeubles ou de biens meubles	804 406	1 073 823	776 023
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	2 000	138 809	138 571
Terrain reçu à titre gratuit	-	-	5 087 148
Publicité et commandites	-	202 966	65 375
Prêts de service	996 736	2 505 733	2 600 460
	1 873 142	4 451 802	8 736 613
GAIN SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	10 828
AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	9 483 151	15 013 235	8 752 354
	211 121 492	241 485 001	217 331 519

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

5. CHARGES

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
ENSEIGNEMENT ET FORMATION			
Éducation préscolaire	8 635 386	8 826 575	8 550 288
Enseignement primaire	42 458 176	41 082 646	38 305 806
Enseignement secondaire général	28 321 877	30 698 641	28 858 767
Formation professionnelle	8 656 827	8 168 627	8 571 585
Enseignement particulier	7 985 949	8 120 988	7 695 212
Formation générale des adultes	3 243 254	3 632 863	3 193 278
	99 301 469	100 530 340	95 174 936
SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	13 181 551	14 427 103	12 826 044
Moyens d'enseignement	3 692 839	3 601 335	3 870 611
Services complémentaires	20 048 716	19 176 441	17 739 393
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	7 547 859	8 175 039	7 013 382
Animation et développement pédagogique	2 023 505	1 739 796	1 569 488
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	715 807	1 283 847	753 968
Activités sportives, culturelles et sociales	5 173 833	7 740 252	4 594 292
	52 384 110	56 143 813	48 367 178
SERVICES D'APPOINT			
Transport scolaire	6 233 156	5 635 749	5 499 286
Service de garde	14 768 387	15 240 267	14 674 041
	21 001 543	20 876 016	20 173 327
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Conseil d'administration et comités	105 700	75 261	92 559
Gestion	5 813 109	5 834 248	5 653 130
Services corporatifs	2 042 358	2 164 863	2 013 049
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	56 595	66 256	47 796
	8 017 762	8 140 628	7 806 534
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	69 709	3 480 678	4 748 168
Conservation et amortissement des biens immeubles	15 820 171	12 017 117	8 833 442
Entretien ménager	4 364 511	4 729 321	5 040 124
Consommation énergétique	3 015 880	3 278 143	3 230 001
Location d'immeubles	53 100	63 544	62 770
Protection et sécurité	147 268	338 813	170 353
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	9 894	1 486 443	868 002
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	-	203 365	178 265
	23 480 533	25 597 424	23 131 125
ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	4 107 306	5 103 198	3 560 789
Projets spéciaux	242 300	391 533	240 007
Rétroactivité	-	(241 512)	927 440
Droits de scolarité et ententes	1 223 289	1 169 050	1 078 544
Sécurité d'emploi	37 708	-	-
Variation des provisions	-	4 640	(10 836)
Prêts de services	996 736	2 341 737	2 354 826
	6 607 339	8 768 646	8 150 770
CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	400 000	414 524	508 637
	211 192 756	220 471 391	203 312 507

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

6. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2023	2022
	\$	\$
MEQ		
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et d'équilibre fiscal	16 235 262	23 497 187
Subvention - Service de la dette	1 201 165	1 104 386
Subvention pour le transport scolaire	(992 873)	(259 102)
	16 443 554	24 342 471

7. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers – Droits de scolarité	99 065	-
Autres comptes à recevoir des usagers	3 245 353	1 950 278
Taxes à la consommation à recevoir	1 052 869	759 745
	4 397 287	2 710 023
Provision pour créances douteuses	(318 205)	(306 349)
	4 079 082	2 403 674

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont garantis et autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 73 922 388 \$ (75 641 732 \$ au 30 juin 2022). Le Centre de services scolaire dispose d'une facilité de crédit sous forme d'emprunt bancaire de 25 968 789 \$ (22 636 587 \$ au 30 juin 2022), qui porte intérêt au taux de 4,91%, soit T+0,02% (2,11% au 30 juin 2022). Les acceptations bancaires ne sont pas utilisées en date de fin d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2023	2022
	\$	\$
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	17 129 953	16 469 747
Fournisseurs	2 295 042	2 986 988
Comptes à payer et retenues sur contrats – Immobilisations	4 297 255	2 899 828
Intérêts courus faisant l'objet d'une promesse de subvention - Emprunts temporaires	103 194	-
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 044 042	1 014 159
Congés sabbatiques	1 203 465	1 190 928
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	51 628	56 794
	26 124 579	24 618 444

10. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	2023			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement reportée	149 325 715	21 551 703	9 007 078	161 870 340
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles :				
Gouvernement du Québec	495 640	478 049	110 827	862 862
Transferts d'autres gouvernements	6 864 911	648 012	224 324	7 288 599
Autres	817 139	139 851	76 853	880 137
Subvention reportée – Financement OMHS	-	6 676 260	5 594 154	1 082 106
	157 503 405	29 493 875	15 013 236	171 984 044
	2022			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement reportée	134 351 683	23 369 913	8 395 881	149 325 715
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles :				
Gouvernement du Québec	599 812	-	104 172	495 640
Transferts d'autres gouvernements	7 060 261	-	195 350	6 864 911
Autres	837 093	36 996	56 950	817 139
	142 848 849	23 406 909	8 752 353	157 503 405

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

11. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2023	2022
	\$	\$
Taxe scolaire perçue d'avance	241 821	237 518
Droits de scolarité perçus d'avance	26 892	72 170
Revenus perçus d'avance des usagers	81 075	82 730
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	110 411	80 168
Subventions de fonctionnement reportées – Autres	-	94 892
Subventions affectées aux immobilisations corporelles perçues d'avance	60 027	-
	520 226	567 478

12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Pour le personnel enseignant, les congés de maladie sont payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date, jusqu'à un maximum de 6 jours. Pour le personnel de soutien et les professionnels, les congés de maladie annuels peuvent être monnayés ou transférés à l'année suivante, jusqu'à un maximum de 7 jours.

2023				
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	2 351 242	4 351 506	4 379 002	2 323 746
Vacances	7 868 268	5 922 866	5 575 483	8 215 651
Assurance traitement	172 336	3 652 914	3 567 742	257 508
Autres avantages sociaux	533 794	2 152 759	2 143 294	543 259
	10 925 640	16 080 045	15 665 521	11 340 164

2022				
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	2 299 236	3 931 634	3 879 628	2 351 242
Vacances	7 634 921	5 513 718	5 280 371	7 868 268
Assurance traitement	155 701	3 725 313	3 708 678	172 336
Autres avantages sociaux	327 144	2 073 349	1 866 699	533 794
	10 417 002	15 244 014	14 735 376	10 925 640

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2023 \$	2022 \$
Billets auprès du Fonds de financement remboursable annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre le 1 ^{er} février 2024 et le 1 ^{er} décembre 2047 (1 ^{er} avril 2023 et le 1 ^{er} février 2047 au 30 juin 2022) et portant intérêt à des taux variant entre 0,513 et 4,027 % (0,513 et 3,331 % au 30 juin 2022).	154 577 156	146 334 436
Moins : Frais reportés liés aux dettes	(753 992)	(735 255)
	153 823 164	145 599 181

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Capital \$	Intérêts \$
2023 - 2024	12 170 549	4 164 857
2024 - 2025	21 076 280	3 747 570
2025 - 2026	15 438 645	3 292 512
2026 - 2027	16 324 423	2 900 552
2027 - 2028	16 851 423	2 461 200
2028 - 2029 et suivants	72 715 836	18 981 956
	154 577 156	35 548 647

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le désamiantage

	2023 \$	2022 (redressé) \$
Solde au début de l'exercice	21 257 356	20 501 573
Charge de désactualisation	822 381	755 782
Révision des estimations	(3 183 450)	-
Solde à la fin de l'exercice	18 896 287	21 257 355

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour le désamiantage sont les suivantes :

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54%
Période d'actualisation	35 ans
Taux d'inflation	2,93%

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 34 315 962 \$ (30 868 285 \$ au 30 juin 2022).

15. AUTRES PASSIFS

	2023	2022
	\$	\$
Provision pour passif éventuel	-	594 816
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	351 528	246 360
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	-	978 302
Comptes à fin déterminée (fonds à destination spéciale)	1 535 531	1 089 850
	1 887 059	2 909 328

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023								
	Coût				Amortissement accumulé				Valeur comptable nette
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement	Dispositions et réductions	Solde à la fin	
	(redressé)			(redressé)	(redressé)				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Terrains	13 378 957	-	-	13 378 957					13 378 957
Aménagements de terrain	7 358 398	354 617	-	7 713 015	1 440 349	332 961	-	1 773 310	5 939 705
Bâtiments	175 770 825	3 296 150	-	179 066 975	123 151 001	2 766 192	-	125 917 193	53 149 782
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	9 859 711	(3 183 450)	-	6 676 261	5 392 086	202 068	-	5 594 154	1 082 107
Améliorations et transformations majeures	115 593 380	16 106 762	-	131 700 142	18 050 685	3 481 860	-	21 532 545	110 167 597
Matériel et équipement	11 821 141	3 076 500	2 130 212	12 767 429	5 710 652	3 001 124	2 130 211	6 581 565	6 185 864
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	1 185 723	72 544	354 381	903 886	802 320	100 711	354 381	548 650	355 236
Développement informatique	36 181	-	-	36 181	16 383	7 236	-	23 619	12 562
Réseau de télécommunication	1 263 309	-	-	1 263 309	1 120 616	62 638	-	1 183 254	80 055
	336 267 625	19 723 123	2 484 593	353 506 155	155 684 092	9 954 790	2 484 592	163 154 290	190 351 865
	2022 (redressé)								
	Coût				Amortissement accumulé				Valeur comptable nette
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement	Dispositions et réductions	Solde à la fin	
	(redressé)			(redressé)	(redressé)				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Terrains	8 305 621	5 087 148	13 812	13 378 957					13 378 957
Aménagements de terrain	4 223 927	3 134 471	-	7 358 398	1 243 820	196 529	-	1 440 349	5 918 049
Bâtiments	174 919 598	851 227	-	175 770 825	120 358 006	2 792 995	-	123 151 001	52 619 824
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	9 859 711	-	-	9 859 711	5 190 019	202 068	-	5 392 087	4 467 624
Améliorations et transformations majeures	97 146 770	18 446 610	-	115 593 380	15 015 980	3 034 705	-	18 050 685	97 542 695
Matériel et équipement	12 099 399	1 966 590	2 244 848	11 821 141	5 060 606	2 894 895	2 244 849	5 710 652	6 110 489
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	1 527 456	26 315	368 048	1 185 723	1 043 159	127 209	368 048	802 320	383 403
Développement informatique	36 181	-	-	36 181	9 146	7 237	-	16 383	19 798
Réseau de télécommunication	1 263 309	-	-	1 263 309	1 057 450	63 166	-	1 120 616	142 693
	309 381 972	29 512 361	2 626 708	336 267 625	148 978 186	9 318 804	2 612 897	155 684 093	180 583 532

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut des biens en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 24 395 792 \$ (9 275 536 \$ au 30 juin 2022), soit 3 931 261 \$ (693 475 \$ au 30 juin 2022) pour des bâtiments, 1 122 004 \$ (877 565 \$ au 30 juin 2022) pour l'aménagement de terrain et 19 342 527 \$ (7 704 496 \$ au 30 juin 2022) pour des améliorations et transformations majeures. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 4 297 255 \$ (2 899 828 \$ au 30 juin 2022) qui est inclus dans le poste Créditeurs et frais courus à payer.

Les révisions d'estimations pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, soit (3 183 450 \$) sont incluses dans les acquisitions d'immobilisations.

17. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
	\$	\$
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement		
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	7 898 917	(9 113 324)
Subvention d'investissement à recevoir	(29 464 572)	(14 982 731)
Taxe scolaire à recevoir	(132 439)	21 786
Débiteurs	(1 675 408)	(476 660)
Stocks destinés à la revente	(18 312)	1 015
	(23 391 814)	(24 549 914)
Passifs		
Créditeurs et frais courus à payer	108 708	986 456
Subvention d'investissement reportée	29 493 875	23 406 910
Revenus perçus d'avance	(47 252)	(188 993)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(3 183 450)	-
Autres passifs	(1 022 270)	(7 747 319)
	25 349 611	16 457 054
	1 957 797	(8 092 860)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

18. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 23 950 964 \$ (27 581 734 \$ au 30 juin 2022), répartis comme suit : 4 705 902 \$ en 2023-2024, 4 669 309 \$ en 2024-2025, 4 762 695 \$ en 2025-2026, 4 857 949 \$ en 2026-2027 et 4 955 109 \$ en 2027-2028.
- le Centre de services scolaire a signé des contrats pour l'amélioration, la transformation et la rénovation des immeubles représentant des engagements de 17 419 197 \$ (12 761 715 \$ au 30 juin 2022). Ces travaux seront réalisés pendant la prochaine année et seront financés par des allocations d'investissement (dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention). Après l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023, le Centre de services scolaire a signé un contrat d'agrandissement et mise à niveau d'une école primaire d'un montant de 17 941 402\$.
- le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 2 268 647 \$ (1 713 160 \$ au 30 juin 2022), s'échelonnant jusqu'en 2025-2026.
- le Centre de services scolaire a signé divers contrats pour un montant totalisant 716 984 \$ (1 124 492 \$ au 30 juin 2022) s'échelonnant jusqu'en 2025-2026.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2022-2023 représentant un solde de 275 497 \$ (965 164 \$ au 30 juin 2022).

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- le Centre de services scolaire a consenti un bail de location de locaux ayant une valeur de 2 724 461 \$ (2 109 108 \$ au 30 juin 2022) et à une entente de frais partagés de 1 287 500 \$ (1 390 500 \$ au 30 juin 2022) s'échelonnant comme suit :

	2023 2024	2024 2025	2025 2026	2026 2027	2027 2028	2028 - 2029 et suivants	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bail de locaux	695 607	695 607	695 607	637 640	-	-	2 724 461
Entente de frais partagés	103 000	103 000	103 000	103 000	103 000	772 500	1 287 500
Total	798 607	798 607	798 607	740 640	103 000	772 500	4 011 961

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

19. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le Centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit sont attribuables au non-respect des engagements des débiteurs et du MEQ liés aux subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent du gouvernement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit maximal associé aux actifs financiers correspond à la valeur comptable de ces actifs présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 765 935	1 652 020
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	270 215	1 607
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	17 535	5 297
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 290 733	291 354
	<u>3 344 418</u>	<u>1 950 278</u>
Moins la provision pour créances douteuses	<u>(318 205)</u>	<u>(306 349)</u>
	<u>3 026 213</u>	<u>1 643 929</u>

	2023	2022
	\$	\$
Provisions pour créances douteuses		
Solde au début	306 349	228 501
Radiation de comptes à recevoir	-	(29 457)
Provision de l'exercice	11 856	107 305
Solde à la fin	<u>318 205</u>	<u>306 349</u>

Le Centre de services scolaire est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)***Risque de liquidité (suite)***

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se retrouve à la note 13. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

	2023	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Emprunt temporaire	25 968 789	-
Créditeurs et frais courus à payer	15 625 234	-
Provision pour avantages sociaux	10 234 381	1 105 783
Total	51 828 404	1 105 783

	2022	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Emprunt temporaire	22 636 587	-
Créditeurs et frais courus à payer	14 829 384	-
Provision pour avantages sociaux	9 992 913	932 727
Total	47 458 884	932 727

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif financier fluctue en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2023

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, ou les flux de trésorerie futurs qui leur sont associés fluctuent en raison des variations des taux du marché, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les passifs financiers à taux fixe sont constitués des dettes à long terme. Les passifs financiers à taux variables sont constitués des emprunts temporaires.

Étant donné que le Centre de services scolaire comptabilise ses passifs financiers à taux fixe au coût et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les passifs financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 259 688 \$ (226 366 \$ au 30 juin 2022).

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.